

1991
DSB
15

**École Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche

La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination

Marianne FOLLET

sous la direction de Françoise LEROUGE et Anne MAYÈRE, ENSB.

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8132718

1991

1991
DSB
15

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

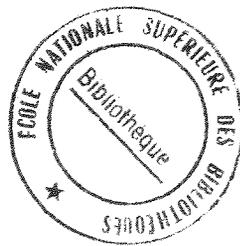
**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche



La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination

Marianne FOLLET

sous la direction de Françoise LEROUGE et Anne MAYÈRE, ENSB.

1991

La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination

Marianne FOLLET

RESUME : La politique d'élimination d'un établissement révèle les missions qu'il s'est assignées. Les médiathèques publiques françaises sont donc examinées à travers leur mode de désherbage, ce qui met en évidence les principales logiques auxquelles elles sont soumises : d'une part le management, qui les pousse à gérer leur fonds comme un stock ; d'autre part un retour du discours patrimonial mêlé à une forte demande d'actualité.

DESCRIPTEURS : Bibliothèque publique ; France ; Elimination document ; Gestion fonds ; Conservation document ; Développement collection ; Coopération.

ABSTRACT : The policy of elimination in libraries shows the tasks they have set themselves. French public libraries have been studied through their weeding practices, which reveal their main principles : on one hand, a nearly commercial stock management ; on the other hand, a worship of the Past mixed with request for topical subjects.

KEYWORDS : Public library ; France ; Document elimination ; Stock management ; Document preservation ; Collection development ; Cooperation.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.

- A. Un terme instable.
- B. Une légitimité variable.
- C. Des critères mouvants.

II. PROBLEMATIQUE.

- A. La politique d'élimination comme outil de diagnostic.
- B. Champ d'application : la médiathèque.

III. DIRECTIONS DE TRAVAIL.

- A. Typologie des modèles de bibliothèques.
- B. Management et médiathèques.
- C. La médiathèque et le temps.

IV. INSTRUMENTS DE RECHERCHE.

- A. Entretiens.
- B. Bibliographie.

I. INTRODUCTION.

A. UN TERME INSTABLE.

La pratique qui nous intéresse ici peut se définir très simplement : c'est l'acte qui consiste à retirer du fonds les documents qui n'y ont plus leur place.

A cette définition apparemment univoque, correspondent des désignations variables : élimination, rebut, relégation, retraitement, désherbage, élagage... Cette profusion de noms n'est sans doute pas innocente : elle nous révèle que la pratique n'est pas immuable et que sa perception peut varier. Le glissement sémantique entre "élimination" et "désherbage" atteste cette évolution, puisqu'on passe d'un terme strictement négatif à une métaphore plus valorisante. De fait, l'élimination ne comporte aucune promesse d'avenir, alors que le désherbage permet à la plante cultivée de s'épanouir. Autrement dit, il ne s'agit plus d'amputer la bibliothèque de ses ouvrages, mais d'offrir à l'ensemble de la collection un environnement propice à son développement. Chacun des deux termes renvoie donc à une appréciation différente.

B. UNE LEGITIMITE VARIABLE.

Pourtant, il s'agit d'une pratique apparemment universelle. Dans la mesure où les bibliothèques sont des lieux non extensibles, et où leurs acquisitions viennent régulièrement accroître leur fonds, il est nécessaire de procéder, parallèlement, au même volume d'éliminations. C'est une loi arithmétique qui ne saurait souffrir d'exception, sauf à prévoir une extension des bibliothèques proportionnelle à leur taux d'acquisitions. Dès lors, le désherbage devrait être une fonction bibliothéconomique à part entière, au même titre que le catalogage ou l'indexation. Cela n'est pourtant pas aussi simple : la reconnaissance est variable selon l'époque ou le lieu.

Ainsi, les bibliothécaires américains ont évoqué cette pratique dès le début du siècle, et n'ont pas cessé depuis, au point que les revues professionnelles anglo-saxonnes foisonnent d'articles sur la question depuis les années quarante. En France, où l'on a sans doute autant éliminé qu'ailleurs, les bibliothécaires sont restés beaucoup plus silencieux. Il faut attendre 1975 pour voir la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique commander à Noë Richter une étude sur « les éliminations dans les bibliothèques françaises¹ », et 1978 pour que la préoccupation soit telle qu'un congrès de l'ABF² se consacre à cette question. Enfin, en 1986, deux bibliothécaires de la BPI introduisent le terme de "désherbage" dans le vocabulaire bibliothéconomique français, par le biais d'un dossier technique³ qui s'inspire largement des pratiques américaines. C'est donc avec un certain retard que la France reconnaît la légitimité de l'élimination.

1. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1975, t. 20, n° 5, p. 199-209.

2. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1978, n° 101, p. 181-229.

3. GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque.*

C. DES CRITERES MOUVANTS.

Reste à cerner le contenu effectif de cette pratique : diffère-t-il, lui aussi, d'un endroit à l'autre ? Là encore, il n'y a pas de loi immuable. Puisque le désherbage repose sur un choix entre ce qu'on décide d'enlever et de laisser, il nécessite des critères de sélection qui peuvent varier d'un "jardinier" à l'autre. Selon les cas, seront pris en compte :

- l'état matériel du document (ouvrage défraîchi ou détérioré)
- sa date d'édition (âge de l'information)
- sa date d'entrée dans le fonds (durée de vie dans la bibliothèque)
- la qualité et la pertinence de son contenu
- l'existence d'ouvrages plus récents ou mieux conçus sur le même sujet
- son taux d'utilisation (nombre de prêts ou date du dernier prêt)

Ce qui nous fait entrer dans des logiques très différentes en fonction des critères retenus...

Terme instable, pratique mouvante, légitimité variable... Pourquoi tant de flou autour d'une activité aussi indispensable qu'universelle ?

II. PROBLEMATIQUE.

A. LA POLITIQUE D'ELIMINATION COMME OUTIL DE DIAGNOSTIC.

Ce caractère insaisissable conduit à s'interroger sur la signification profonde de l'élimination. Cette pratique qu'on avait d'abord cru anodine n'a-t-elle pas au contraire une portée "politique" ? Comme pour les acquisitions, il s'agit d'un choix intellectuel qui touche à la constitution de la collection. Mais au lieu de cocher sur une liste ou un catalogue le titre d'un livre virtuel qui viendra *s'ajouter* au fonds, il faut décider de *retirer* des rayons un livre bien réel. C'est un choix qui engage profondément la bibliothèque.

Au point que j'en suis arrivée à formuler l'hypothèse suivante : **la politique de désherbage et sa mise en œuvre ne révèlent-elles pas, plus encore que la politique d'acquisition, les fonctions et les missions que s'est assignées l'établissement ? Les modes de lecture qu'il entend privilégier ? L'image qu'il veut donner de lui-même et de ses représentants ?**

Selon que la pratique est valorisée ou rejetée, selon les critères retenus pour le choix des ouvrages à proscrire, selon les motifs qui président à l'acte de désherbage, ne peut-on pas décrypter la position de la bibliothèque à travers les logiques contradictoires de la conservation et de la communication, de l'exhaustivité et de la sélection, de l'offre et de la demande ?

Ainsi, le fait de ne pas éliminer, ou de ne pas reconnaître la légitimité de cette pratique, serait le propre d'une bibliothèque qui se définit prioritairement par sa fonction de conservation. Le cas extrême est celui d'une bibliothèque nationale, responsable du dépôt légal, qui vise alors l'exhaustivité. A l'inverse, un établissement qui pratique le désherbage de manière régulière privilégie *a priori* sa fonction de communication.

Les motifs qui poussent une bibliothèque à éliminer peuvent aussi être assez révélateurs : est-ce un réflexe de survie au moment où la bibliothèque, acculée par le manque de place, ne peut même plus accueillir les nouvelles acquisitions ? On reste alors dans une philosophie de l'accumulation. Ou est-ce un moyen d'affirmer que la bibliothèque a pour mission d'effectuer une sélection, afin d'aider son public à se frayer un chemin à travers l'offre ? L'espace libéré peut alors permettre de produire un discours sur la collection, par l'intermédiaire d'espaces de proposition – ce qui s'apparente à une logique d'action culturelle.

Les critères de sélection des ouvrages mis au rebut peuvent compléter le diagnostic. Ainsi, un bibliothécaire qui obéit à des jugements qualitatifs, ne gardant dans son fonds que les "bons livres" aptes à franchir les siècles, se place plutôt dans une optique prescriptive. En revanche, si l'élimination se fonde sur le taux d'utilisation des ouvrages, envoyant au pilon les malchanceux qui ne sont sortis

que trois fois en dix ans, c'est une logique de distribution qui prime : on choisit de répondre à la demande.

La manière dont le désherbage se parle et s'effectue dans une bibliothèque serait donc révélatrice des fonctions¹ que celle-ci entend privilégier.

On pourrait d'ailleurs reprendre ce raisonnement sous un autre point de vue, en remplaçant par exemple l'analyse des missions par celle des modes de lecture dominants. Ainsi, un refus d'envisager toute politique d'élimination correspondrait à une lecture d'érudit fondée sur des demandes précises, tandis qu'une politique de désherbage normative pourrait s'associer à une lecture-formation ou culturelle, et une sélection suivant la demande à une lecture plutôt informative. C'est une autre manière d'illustrer l'hypothèse de départ, et de montrer que l'observation des politiques d'élimination reflète bien l'ensemble des grandes orientations d'une bibliothèque.

Cette étude consistera donc à dissocier artificiellement la politique d'élimination des autres pratiques bibliothéconomiques – et notamment les acquisitions – et de s'en servir comme "grille de lecture" pour analyser la politique d'un établissement.

B. CHAMP D'APPLICATION : LA MEDIATHEQUE.

Une fois présenté l'outil d'analyse, il faut encore définir l'objet auquel on l'applique. Il serait peu réaliste de vouloir travailler sur tous les types de bibliothèques, en tous lieux et à tous âges. J'ai donc choisi de mener cette étude sur un "corpus" limité : le fonds de livres des médiathèques publiques françaises des années quatre-vingts. Bien entendu, cela n'interdit pas d'évoquer les modèles qui n'entrent pas dans cette définition, lorsqu'ils constituent des contrepoints intéressants : par certains aspects, les bibliothèques de recherche, ou les bibliothèques publiques du début du siècle, peuvent fournir des points de comparaison ; de même les autres supports apparus dans les nouvelles "-thèques". Mais ce ne sera que des rapprochements.

On pourra légitimement s'interroger sur ce qui fonde un tel objet d'étude : pourquoi avoir choisi les médiathèques récentes ? Il y a à cela plusieurs raisons :

1. La médiathèque à la française, née dans les quinze dernières années², est un "produit" nouveau. Pour autant, elle ne rompt pas totalement avec les modèles antérieurs ; mais tout en conservant certaines de leurs missions, elle introduit des changements qui modifient fondamentalement sa définition³.

1. J'emploie volontairement le pluriel car rares sont les établissements qui ne développent qu'une seule fonction. La présentation faite ci-dessus, comme toute typologie, est une caricature : les choses se panachent beaucoup plus subtilement dans la réalité.

2. On peut considérer la BPI, ouverte en 1977, comme un prototype du genre.

3. Cf DELAUNE, Anne-Marie. *La médiathèque à la recherche d'une définition*.

2. Cette bibliothèque "d'un type nouveau" naît précisément au moment où le discours managérial, qui commence à être entendu par les bibliothécaires, vient rationaliser une pratique ancestrale, l'élimination, en tentant de la fonder sur des critères objectifs. Parallèlement, cette logique gestionnaire pousse les bibliothèques publiques vers de nouveaux modes de gestion et d'organisation.

3. Par une ironie de l'histoire, ces bibliothèques se trouvent confrontées à un double défi contradictoire, puisqu'on leur demande à la fois :

- d'être à la pointe de l'actualité, ce qu'exige la lecture-information.
- et de revenir à une politique patrimoniale, induite par un récent renouveau du culte de la mémoire.

Comment réussiront-elles le pari d'être performantes aux deux extrémités de l'échelle du temps ?

4. Enfin, la médiathèque répond sur un nouveau mode à une logique d'exhaustivité : on attend d'elle qu'elle ait toute l'information, sur tous les supports, pour tous les publics... Ceci ne semble pas très conforme au principe de réalité. Sauf à mettre en œuvre un partage des tâches, par l'intermédiaire d'un réseau de coopération effectif.

La médiathèque est donc un jeune établissement en quête de définition, qui expérimente :

- de nouveaux modes de gestion,
- un rapport au temps dual, entre mémoire et actualité,
- une manière encore plus totale qu'auparavant de penser l'exhaustivité.

Tous ces points ne sont pas étrangers à la problématique du désherbage. C'est pourquoi il peut être intéressant de passer la médiathèque au crible de sa politique d'élimination, sinon pour apporter des réponses, du moins pour formuler clairement les questions qui se posent.

III. DIRECTIONS DE TRAVAIL.

Le plan définitif n'est pas encore défini : il ne s'agira donc ici que de pistes de recherche.

A. TYPOLOGIE DES MODELES DE BIBLIOTHEQUES.

Cette première partie devrait confirmer l'hypothèse de départ, en mettant en relation les modèles de bibliothèques avec leurs politiques d'élimination. En outre, elle permettra de replacer les médiathèques des années quatre-vingts dans une généalogie.

Les sources d'information utilisées sont essentiellement de nature bibliographique.

1. Le modèle conservatoire : la bibliothèque comme mémoire du monde.

- Le désherbage est un sujet qu'on n'aborde pas, même si la pratique a sans doute une existence (quoique limitée).
- La fonction privilégiée est la conservation.
- La bibliothèque s'est constituée autour d'un fonds (les legs révolutionnaires) et non autour d'un public.
- Le bibliothécaire est un érudit qui vise un public érudit.
- Le livre a une valeur symbolique (en tant que support matériel et contenu intellectuel).

2. Le modèle "militant" : la bibliothèque comme lumière du peuple.

- Le désherbage se fait pour que l'offre soit la plus satisfaisante possible. Le critère de sélection est la "valeur" de l'ouvrage. Le motif de sélection est de permettre une meilleure orientation du lecteur au sein de l'offre.
- Les fonctions privilégiées sont la prescription, l'action culturelle.
- La bibliothèque est centrée sur le lecteur, ou plutôt sur ce qu'on a projeté de lui apporter.
- Le bibliothécaire est un professeur de lectures, voire un animateur, pour un public qu'il faut instruire et guider dans une lecture de formation ou de divertissement.
- Le livre a une valeur intellectuelle par son contenu. L'objet en soi n'est pas sacré, donc on envisage de l'éliminer.

3. Le modèle anglo-saxon : la bibliothèque pour l'information du citoyen.

- Le désherbage se fait en fonction de la demande ; le critère de sélection est le taux d'utilisation.
- La fonction privilégiée est la distribution.
- La bibliothèque est centrée sur le lecteur, sur ses besoins effectifs.

- Le bibliothécaire est un médiateur qui traite de l'information : il faut dire que les crédits d'acquisition ont beaucoup augmenté. D'autre part, il y a une explosion documentaire et éditoriale. On est dans un contexte de suroffre. Il n'est donc plus question d'amasser, mais de trier.
- Les modes de lecture privilégiés sont la lecture informative et la lecture d'actualité.
- Le livre n'a pas de valeur symbolique mais une valeur économique (coût de stockage, coût d'un prêt...).
- La figure emblématique de ce modèle est la BPI.

Cette typologie n'est pas à prendre "au pied de la lettre" : elle a pour unique fonction de dessiner de grandes tendances historiques, les contours généraux des fondations sur lesquelles s'élèvent les médiathèques. Mais cette recherche de l'explication "à la source" n'est pas suffisante. Il faut maintenant se tourner vers les médiathèques elles-mêmes, pour essayer de comprendre, à la lumière de leurs pratiques de désherbage, quels sont les facteurs d'évolution par rapport à cet héritage.

B. MANAGEMENT ET MEDIATHEQUES.

1. Quand l'élimination devient désherbage, qu'est-ce qui change ?

L'élimination a longtemps été une pratique effective mais non reconnue. A un moment donné, elle acquiert une légitimité et devient un acte positif : le désherbage, tandis que le management tente de lui donner des fondements objectifs. C'est une validation scientifique d'une pratique qui a toujours eu cours.

- Qu'est-ce que cette théorisation apporte à la pratique ?
- En quoi la modifie-t-elle ?
- Est-ce qu'elle la fait effectivement évoluer ?
- Qu'est-ce qu'elle veut lui faire signifier ?
- Quel est le modèle de bibliothèque qu'elle écrit en creux ? Pour quelles missions ?
- A qui s'adresse le discours ? Au bibliothécaire, ou à l' élu pour qu'il donne des crédits ? Qui est dupe ?

L'ensemble de ces questions devrait trouver des réponses par deux biais :

a. L'analyse critique des modèles de désherbage (modèle de Morse, modèle de MacClellan, formule Doucet-Larbre...) : pour essayer de leur faire dire ce qu'ils induisent.

b. Les entretiens : pour confronter à ces modèles théoriques la réalité des médiathèques.

2. Gestion d'un fonds et rotation d'un stock.

- Qu'est-ce qu'une collection ? Qu'est-ce qu'un fonds ? Qu'est-ce qu'un stock ?
- Quelle est la spécificité de la bibliothèque par rapport à la librairie ?
- Quelle est la place de la bibliothèque dans la chaîne du livre ?
- Gérer un fonds de bibliothèque comme un stock de librairie, qu'est-ce que cela implique ? Quelles missions subsistent ?
- Abandonner son rôle de prescripteur pour répondre à la demande, n'est-ce pas se soumettre à d'autres prescriptions, comme celle des médias ?
- Répondre à la demande de chacun n'est-il pas nuisible, dans un service public qui se voue à l'intérêt général ?

L'enjeu de cette partie est d'essayer de comprendre, à travers la gestion des collections :

- ce que la logique managériale veut, en théorie, faire de la médiathèque,
- ce que la médiathèque fait, dans la pratique, de cette logique.

Et ce faisant, on devrait mieux pouvoir cerner le nouveau modèle que s'invente, au jour le jour, la médiathèque, à partir des modèles antérieurs.

C. LA MEDIATHEQUE ET LE TEMPS.

1. Le discours patrimonial.

Le management n'est pas le seul discours à mettre en question la médiathèque. D'autres l'environnent. Ainsi, le discours patrimonial, qui prend de plus en plus de place dans notre société. Au moment où les bibliothèques venaient de quitter le giron de la conservation pour s'élancer vers la "lecture publique", c'est de l'extérieur cette fois qu'elles se font rattraper par le culte de la mémoire et la muséification généralisée :

- Quel est ce nouveau discours du patrimoine ? Sur quoi se fonde-t-il ?
- Que réclame-t-il des bibliothèques ? Des actes ou une image ?
- Autrement dit, est-ce qu'il aura réellement une influence sur la constitution des collections au sein des médiathèques ?

Là encore l'enquête sur les politiques d'élimination pourra sans doute nous apporter des réponses.

2. L'actualité.

Parallèlement, un autre discours réclame des médiathèques qu'elles travaillent sur l'"actualité". Encore faudrait-il définir ce que cela représente exactement, au-delà de la nébuleuse qui évoque vaguement des bibliothèques virtuelles servant à domicile par voie télématique *toute* l'information à *tous* les publics...

- Que fait la médiathèque de l'actualité ?
- Comment la gérer ?

On est là aussi au cœur d'une des problématiques qui sous-tendent le désherbage : comme chacun sait, l'actualité d'aujourd'hui fait l'histoire de demain...

Comment concilier en un seul établissement ces deux logiques ? – cette nécessité d'être performant dans le passé et dans l'avenir n'étant qu'une des facettes du fantasme d'exhaustivité qui semble fonder les médiathèques...

Pourra-t-on, cette fois ci encore, faire l'économie d'un réel travail en réseau ? Comment se partager les tâches ? Sur quoi peut se fonder la coopération ? Sur les acquisitions ? La conservation partagée ? Histoire à suivre...



Quelle médiathèque émergera de tous ces différents discours ? Qu'aura-t-elle conservé des modèles antérieurs ? Que nous apprennent ses modes de désherbage ?

IV. INSTRUMENTS DE RECHERCHE.

A. ENTRETIENS.

Compte tenu du sujet traité, il m'a semblé que l'entretien semi-directif était la meilleure formule. De fait, un questionnaire écrit n'aurait sans doute pas permis d'établir un lien entre le mode de désherbage et la politique de l'établissement. En outre, il aurait sans doute été plus difficilement exploitable.

L'objectif de ces entretiens est de vérifier l'hypothèse de départ, en enquêtant à la fois sur la politique d'élimination et les orientations de l'établissement. En appliquant cet outil d'analyse, on devrait pouvoir situer les médiathèques interrogées par rapport aux grands problèmes évoqués ci-dessus.

◆ Procédure :

1. L'entretien portera sur quatre ou cinq bibliothèques. J'ai choisi de retenir deux types d'établissements, afin d'essayer de couvrir le champ contrasté des médiathèques d'aujourd'hui :

- des médiathèques de taille moyenne, plus ou moins récentes, qui n'ont pas *a priori* de fonction de conservation.

☛ exemples : Bron ; Rilleux ; Villeurbanne ; St Priest.

- le pôle "médiathèque" de grosses bibliothèques municipales, ayant par ailleurs des fonctions de conservation et d'étude. L'entretien concernera exclusivement les salles de lecture publique, dissociées du fonds ancien et du fonds d'études : il s'agit de comparer des choses comparables. La question du désherbage risque seulement d'être un peu plus complexe, puisque le circuit comporte généralement une étape transitoire supplémentaire avant la mise au rebut définitif, à savoir la relégation en magasin. A cette exception près, il me semble qu'on a affaire à des entités qu'on peut mettre sur le même plan.

☛ exemples : St Etienne, Valence, Lyon.

2. La grille d'entretien s'adresse en principe au directeur de l'établissement ou au responsable du pôle "médiathèque" dans le cas des grandes bibliothèques. S'il n'est pas en mesure de répondre à certaines questions, celles-ci pourront être posées à la personne qui s'occupe de la salle de prêt adultes.

3. Afin de préserver au maximum la liberté de l'interlocuteur, l'entretien s'organise autour de grands axes qui sont des questions assez générales : celles-ci figurent en caractères romains. Les questions qui sont en italique ne seront abordées que si l'interlocuteur n'y répond pas spontanément, ou s'il a besoin d'être aiguillé.

4. Cette grille d'entretien s'accompagne d'une grille d'observation que je remplirai ensuite.

♦ Grille d'entretien.

Nom et adresse de l'établissement :

Nom de la personne interrogée :

1. Fiche signalétique.

1.1. Pouvez-vous faire un bref historique de votre établissement ?

- *date d'ouverture.*
- *date d'extension.*
- *grandes évolutions.*

1.2. De quels services se compose-t-il et comment sont-ils organisés d'un point de vue administratif ?

- *centrale / annexes.*
- *services internes / services offerts au public (temps d'ouverture au public).*
- *structure administrative (organigramme).*

1.3. Brièvement, quels sont les moyens dont vous disposez ?

- *moyens humains : effectif, qualifications.*
- *moyens immobiliers : superficie.*
- *moyens matériels : informatisation, matériel audiovisuel, documents.*
- *moyens financiers : budget annuel, sources de financements, répartition investissements / fonctionnement, affectation des investissements.*

1.4. Pouvez-vous présenter rapidement votre public ?

- *nombre d'habitants desservis.*
- *nombre d'adhérents.*
- *nombre de prêts annuels.*
- *nombre de visiteurs (comptage de la fréquentation annuelle).*
- *type de public.*

2. La salle de prêts adultes : questions relatives au désherbage.

• Première partie : présentation de la salle de prêt.

2.1. Quels sont les crédits dont vous disposez pour la salle de prêts adultes et comment les utilisez-vous ?

- *budget annuel d'acquisitions.*
- *nombre d'ouvrages achetés en 1990.*

– les livres sont-ils achetés sur des crédits de fonctionnement ou d'investissement ?

2.2. Comment se présente la salle de prêts ?

- surfaces en libre-accès et en magasin.
- mètres linéaires en libre-accès et en magasin.
- nombre de documents en libre-accès et en magasin.

2.3. Comment se passe le prêt ?

- conditions du prêt : durée, nombre de documents empruntables simultanément.
- nombre de prêts annuels.
- nombre moyen de documents prêtés simultanément.

• Deuxième partie : les pratiques d'élimination.

2.4. Est-ce qu'il vous arrive d'éliminer des ouvrages du fonds et comment est-ce que ça se passe ?

- Qui en a la charge ?
- Comment appelez-vous cet acte entre vous ?
- Opération régulière ou occasionnelle. Fréquence.
- Déroulement.
- Que fait-on des documents éliminés ?

2.5. Est-ce que ça s'est toujours passé ainsi ?

- S'il y a eu évolution, à quoi était-ce dû ?

2.6. Est-ce que vous pouvez quantifier cette opération ?

- Nombre d'éliminations annuelles.
- Comparaison avec le nombre d'acquisitions. Le fonds est-il stable, en hausse ou en baisse ?

• Troisième partie : la politique d'élimination.

2.7. Est-ce que vous pouvez énumérer, classer et évaluer les critères qui déterminent le choix des ouvrages à éliminer ?

- typologie des critères.
- quelles sont vos marges d'appréciation selon les critères ? Lesquels vous semblent les plus valables ?

2.8. Est-ce que vous avez recours, pour l'élimination, aux indicateurs statistiques fournis par le système informatique ?

- lesquels ?
- pourquoi ?

2.9. Connaissez-vous des méthodes d'élimination ?

- lesquelles ?
- les utilisez-vous ?
- qu'en pensez-vous ?

2.10. Est-ce que l'élimination repose sur les mêmes principes dans les différents services de la médiathèque ?

- comparaison rapide entre les méthodes d'élimination concernant tous les types de supports : livre, multiple, disque, vidéo...
- comment vous assurez-vous qu'il y a effectivement une homogénéité et une permanence dans l'application des principes d'élimination ? (document écrit type "charte d'élimination" ou accord tacite et implicite).

2.11. Est-ce que l'élimination est, pour vous ou pour vos collaborateurs, quelque chose de difficile ?

- de quel point de vue ?
- est-ce que les usagers ou le personnel ont déjà manifesté leur mécontentement par rapport à cette pratique ?

2.12. Pensez-vous que l'élimination soit une fonction bibliothéconomique ?

2.13. Pourquoi éliminez-vous/ pourquoi n'éliminez-vous pas ?

3. La politique de l'établissement.

3.1. Quelles sont, selon vous, les fonctions et missions de votre établissement ?

- typologie des fonctions avec ordre d'importance.
- modes de lecture privilégiés.
- qui sont les usagers visés ? atteints ? que cherchent-ils et que pensez-vous leur apporter ?

3.2. Situez-vous votre établissement plutôt du côté du "patrimoine" ou de l'"actualité" ? Est-ce que cela a un rapport avec votre politique d'élimination ?

3.3. Est-ce que vous pensez qu'une médiathèque doit être "exhaustive" ? De quel point de vue ?

3.4. Pratiquez-vous la coopération avec d'autres bibliothèques ?

- sous quelle forme ?
- conservation partagée ? plan d'acquisition ? plan d'élimination ?
- nature du réseau : informatique ou non ? lié à une agence de coopération ? à une collectivité locale ?

3.5. Que pensez-vous de l'introduction des méthodes de management dans les services publics que sont les bibliothèques ?

- les appliquez-vous ?
- à quel niveau ? (gestion des collections, du personnel, gestion financière...)
- qu'est-ce que ça vous apporte ?

3.6. Qu'est-ce qui différencie selon vous les bibliothèques des librairies ?

- peut-on gérer un fonds comme un stock ?
- peut-on gérer une bibliothèque avec des méthodes commerciales ?

3.7. Quelle est, d'après vous, la spécificité des médiathèques ?

◆ **Grille d'observation.**

- type de classification.
- demander un plan de la salle de prêts adultes, ou le faire.
- noter la répartition des rayons, l'espacement entre eux, le nombre de tablettes par rayon.
- s'il y a des livres en magasin, même étude.
- à l'intérieur des rayonnages, les livres sont-ils serrés ou non ?
- sont-ils tous présentés par leur tranche ou y en a-t-il de face au milieu des rayons ?
- y a-t-il des présentoirs de livres ? Combien ? De quel type ?
- que comportent-ils ? (nouveautés, sélections thématiques, sélections autour d'un événement d'actualité...).
- autres remarques.

◆ **Autres contacts.**

- prendre contact avec les agences de coopération qui ont mis en place des plans de conservation partagée pour les ouvrages ou les périodiques, à savoir : CORDIAL, CORAIL, ACCOLAD, ACCES.
- éventuellement interroger l'Antenne de Diffusion et d'Echange du Livre, qui se charge de la gestion des ouvrages éliminés par les bibliothèques parisiennes.

B. BIBLIOGRAPHIE.

Cette bibliographie suit un mouvement qui va du particulier au général, reflétant ainsi ma démarche de recherche : partie du problème spécifique des méthodes de désherbage, j'ai dû me pencher sur la gestion des collections ; ce qui m'a amenée à m'interroger sur l'application des techniques de management issues du privé au service public que sont les bibliothèques. De là, a surgi tout un questionnement sur la définition même de la bibliothèque – devenue médiathèque – à travers ses différentes missions.

1. De l'élimination à la gestion des collections.

Tous ces titres ont pour vocation d'apporter leur éclairage sur la gestion des collections, et tout particulièrement sur les politiques d'élimination. La perspective étant avant tout historique, il m'a semblé plus judicieux d'adopter exceptionnellement pour cette partie une présentation *chronologique*.

1.1. Méthodes de désherbage et politiques d'élimination.

Ce premier point regroupe les articles et ouvrages qui ont marqué des jalons essentiels dans l'histoire du désherbage.

ELIOT, C.W. The division of a library into books in use and books not in use, with different storage methods for the two classes of books. *Library journal*, 1902, n° 27, p. 51-56. Réimpr. : *Collection management*, printemps 1978, n° 2, p. 73-82.

BERNT, H.A. On weeding. *Library journal*, janvier 1942, n° 67, p. 22-24.

MUMFORD, L.Q. Weeding practices vary. *Library journal*, juin 1946, n° 71, p. 895-898, 907.

LEDRU, Ghislaine, OSSART, Elisabeth. *L'élimination des ouvrages dans les bibliothèques publiques*. Villeurbanne : ENSB, 1974.

SLOTE, Stanley J. *Weeding library collections*. Littleton, Color. : Libraries unlimited, 1975. Nouv. éd. augm. en 1982.

RICHTER, Noë. Les éliminations dans les bibliothèques françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1975, t. 20, n° 5, p. 199-209.

Commandée par la DBLP, cette étude invoque la nécessité de définir une doctrine générale en matière d'élimination, afin de pallier le subjectivisme des initiatives locales. Noë Richter énonce donc deux types de propositions : les premières visent à une meilleure connaissance des théories et des pratiques liées à l'élimination ; les secondes prônent la mise en œuvre d'une politique globale de conservation et d'élimination, dans le cadre d'un plan d'acquisitions, et par le biais d'un réseau de bibliothèques de dépôt régionales. Cette proposition résolument coopérative est-elle transposable aujourd'hui, au moment où la Bibliothèque de France est en train de développer des "pôles associés" en région ?

TREMBLAY, Clément. L'élagage : une fonction de la bibliothèque encore à inventer. *Documentation et bibliothèques*, mars 1976, p. 9-15.

Ecartant d'emblée les fausses solutions comme la micro-reproduction ou le stockage dans des bibliothèques de dépôt, C. Tremblay prône la reconnaissance de l'"élagage" comme une fonction bibliothéconomique à part entière, ce qui implique que cette tâche soit prise en charge par un personnel spécifique disposant d'indicateurs précis. Parallèlement, il est indispensable que les bibliothèques de conservation soient en mesure de répertorier, conserver et diffuser la production nationale, afin que chacun puisse effectivement y avoir accès. Cet article consacré aux bibliothèques de recherche est en fait pour une grande part transposable aux bibliothèques publiques.

Association des bibliothécaires français (Paris). Congrès national (1978, Versailles). Conserver, éliminer ? Eléments pour une gestion rationnelle des fonds. *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, 1978, n° 101, p. 181-229.

RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie*. Paris : K.G. Saur, 1980. 233 p. ISBN 2-86294-049-6.

GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1986. Dossier technique, n° 5. Nouv. éd. augm. en avril 1987.

Ce manuel, produit comme il se doit par la B.P.I., a eu le mérite d'importer dans le langage bibliothéconomique français le terme de "désherbage", traduction du mot américain "weeding". De fait, l'exposé s'appuie beaucoup sur les pratiques des bibliothèques publiques américaines, avant d'évoquer rapidement l'expérience plus récente du service de retraitement de la B.P.I.

1.2. Evaluation et gestion des collections.

On trouve là des parutions qui ont trait à l'ensemble des problèmes liés à la gestion des fonds : modèles de prédiction de la circulation future, politiques de développement des collections, ventilation en fonction des besoins exprimés par le public. Tout ceci constitue le contexte dans lequel il faut replacer l'évolution des politiques d'élimination, qui en sont étroitement dépendantes.

MORSE, Philip. *Library effectiveness : a systems approach*. Cambridge, Mass. : MIT Press, 1968.

MOORE, Nick. Le stock est de taille : la gestion systématique des stocks dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, t. 29, n° 2, p. 130-136. Trad. de : *Journal of librarianship*, 15, (4), 1983, p. 262-276.

Dossier : les politiques de développement des collections. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 2, p. 141-163.

ROBERTI, Dominique. *Contribution à l'analyse de la rotation de "stocks" dans un réseau de bibliothèques de lecture publique : Paris*. Villeurbanne : ENSB, 1987. 30 p.

Ce mémoire compare deux méthodes analysant la circulation des ouvrages, dont l'une ne fournit que des renseignements rétrospectifs, tandis que l'autre – la méthode de Morse – permet de prédire la circulation moyenne future de chaque catégorie de documents.

Néanmoins, D. Roberti estime que la première est mieux adaptée à une bibliothèque de lecture publique. On aurait aimé que la présentation, très technique, laisse plus de place à l'analyse des conclusions...

BETTS, Douglas. La gestion des fonds : le fond du problème. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 1, p. 10-17.

DOUCET, Emmanuel, LARBRE, François. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 4, p. 266-275.

KIS, Isabelle. *Estimation du fonds de philosophie de la bibliothèque du Saulchoir, en vue d'une extension*. Villeurbanne : ENSB, 1990.

PALLIER, Denis. Conservation, communication, élimination : le problème bibliothéconomique des silos. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 5, p. 282-289.

1.3. Gestion des stocks en librairie.

A titre de comparaison, un petit détour du côté des libraires, pour voir comment ces "commerçants" gèrent leur stock de livres.

ASFODELP. *Le métier de libraire*. Paris : Promodis, 1990. 328 p. ISBN 2-903181-67-5.

Désherber, gérer des stocks, évaluer des collections : tous ces termes ont pénétré dans les bibliothèques en même temps que le management. Il est temps de cerner plus précisément les contours de ce nouveau discours.

2. Application des méthodes de management aux bibliothèques.

Cette partie a deux versants : la première entend présenter les méthodes de management telles qu'elles sont appliquées – ou tout au moins applicables – aux bibliothèques. La seconde s'intéresse aux ouvrages qui alimentent le débat sur l'économie et la culture ; il s'agit de situer la bibliothèque dans le circuit du livre et par rapport à ce conflit, afin d'éprouver les limites de l'introduction du management dans cette institution.

2.1. Les méthodes d'évaluation.

Management et évaluation se sont introduits dans les bibliothèques au cours des années quatre-vingts. Que recouvrent exactement ces deux termes ? Comment peut-on adapter les méthodes du privé à un service public qui, de surcroît, a une vocation culturelle ? Chacun à leur manière, ces textes tentent de résoudre ces interrogations, tout en dressant un panorama théorique et pratique de la question.

BARBIER-BOUVET, Jean-François. Du bon et du mauvais usage de l'évaluation. *Peuples et cultures*, 1982, n° 2.

BELLIER, Nicole. *Etude sur l'évaluation en bibliothèque*. Villeurbanne : ENSB, 1989.

BON, Jérôme, LOUPPE, Albert. *Marketing des services publics : étude des besoins de la population*. Paris : Les éditions d'organisation, 1980. 204 p. ISBN 2-7081-0417-9.

Cet ouvrage a pour principal intérêt de s'interroger sur l'application du marketing à un service public, eu égard à ses spécificités : de fait, sa mission principale est de satisfaire l'intérêt général alors que l'entreprise privée se consacre aux intérêts particuliers.

Les deux dernières parties donnent des conseils méthodologiques et techniques pour mener à bien une étude de besoin dans un service public.

BRISEBOIS-MATHIEU, Marie, FONTAINE, Jean-Marc. Pour une analyse "marketing" de la bibliothèque. *Documentation et bibliothèques*, décembre 1974, p. 190-196.

Dossier : évaluation. *Interlignes*, décembre 1990, n° 19.

DUCASSE, Roland. Evaluer pour évoluer. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n° 2, p. 134-137.

DUCASSE, Roland. L'évaluation de la demande. *Bulletin d'information de A.B.F.*, 1987, n° 136.

MOORE, Nick. Measuring the performance of public libraries. *IFLA Journal*, 1989, vol. 15, p. 18-22.

SAVARD, Réjean. L'information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing. *Documentation et bibliothèques*, octobre-décembre 1983, p. 135-141.

SAVARD, Réjean. *Principes directeurs pour l'enseignement du marketing dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes*. UNESCO, 1986.

2.2. Le livre au centre d'un conflit entre économie et culture.

Dès lors qu'on aborde le thème du management des bibliothèques, on s'expose à relancer l'éternel débat entre économie et culture : peut-on vraiment faire du marketing avec les "marchandises-pas-comme-les-autres" que sont les produits culturels ? Doit-on négliger la valeur symbolique du livre au profit de sa valeur économique ? Il est intéressant d'intégrer les bibliothécaires à ce débat, afin de les resituer par rapport aux partenaires qui interviennent dans la chaîne du livre : du législateur au libraire, en passant par l'éditeur.

BAPTISTE-MARREY. *Eloge de la librairie avant qu'elle ne meure*. Cognac : Le temps qu'il fait, 1988. 129 p. ISBN 2-86853-069-9.

BOUVAIST, Jean-Marie. Militantisme culturel et économie de marché : les nouveaux éditeurs. *Les cahiers de l'animation*, 1986, n° 59.

BOUVAIST, Jean-Marie. Les nouveaux éditeurs en France (1974-1988) : une alternative aux "dégâts de l'industrialisation" dans le secteur-livre ? *Cahiers de l'économie du livre*, mai 1989, n° 1, p. 75-83.

Un des plus grands spécialistes de l'édition dresse le tableau de la petite édition française, sous la forme d'un dyptique qui décrit tour à tour le "printemps des éditeurs" (1974-1980) puis "l'âge de raison" (1984-1988). Ce qui nous a le plus intéressée est l'analyse qui est faite du rôle salutaire de ces nouveaux éditeurs dans un paysage d'industrialisation massive et de standardisation de l'offre.

CAHART, Patrice. *Le livre français a-t-il un avenir ? Rapport au ministre de la Culture et de la Communication*. Paris : La documentation française, 1988. 181 p. ISBN 2-11-001903-4.

Economie et culture. Paris : La documentation française, 1987-1990. 4 vol.

1. *Les outils de l'économiste à l'épreuve*. 1987.
2. *Culture en devenir et volonté publique*. 1988.
3. *Industries culturelles*. 1989.
4. *De l'ère de la subvention au nouveau libéralisme*. 1990.

NORA, Pierre. L'évolution du best-seller. In *Le grand atlas des littératures*. Paris : Encyclopædia Universalis, 1990. p. 396-397.

OPPETIT, Danièle. Bibliothèques et librairies, complices ou concurrentes ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n° 1, p. 12-13.

A partir de l'affaire des libraires marseillais désaisis par la mairie du marché de la bibliothèque municipale, l'auteur s'interroge sur les relations entre librairie et bibliothèque. Elle en conclut qu'une véritable politique en faveur du livre passe par le soutien des librairies locales, ce qui l'amène à dénoncer la logique gestionnaire qui dresse la bibliothèque contre son "fournisseur" de livres.

PINGEAUD, Bernard. *Le livre à son prix*. Paris : Ministère de la Culture, 1983.

POULAIN, Martine. Deux exemples de discours sur la lecture : la presse devant l'arrêté Monory et la loi Lang. In CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-1980)*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1989. p. 493-503. ISBN 2-902706-24-3.

L'analyse du discours de la presse face à deux mesures qui ont trait au prix du livre (l'arrêté Monory qui libère ce prix en 1979, puis la loi Lang qui le rétablit en 1981) montre à quel point ce "produit culturel" est condamné à osciller toujours entre sa valeur symbolique et sa valeur économique.

Pour déterminer la spécificité des bibliothèques et leur place dans le circuit du livre, pour leur appliquer les méthodes du privé, ne faut-il pas avant tout définir la bibliothèque elle-même, en repérer les objectifs et les missions ?

3. De la bibliothèque à la médiathèque : définition et missions.

Nous en arrivons à la question fondamentale : qu'est-ce qu'une bibliothèque ? Corollairement, qu'est-ce qu'une médiathèque ? Quelles en sont les fonctions ?

Lesquelles ont été privilégiées dans le passé et lesquelles seront développées à l'avenir ?

3.1. Ouvrages généraux ou historiques.

Différents types d'ouvrages peuvent aider à définir la bibliothèque : ceux qui plongent dans le passé pour retracer un historique, ceux qui dressent un état des lieux à un moment donné, ceux qui interrogent les représentants de l'institution.

La bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde. *Autrement*, avril 1991, série "Mutations", n° 121.

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-1980)*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1989. ISBN 2-902706-24-3. Deuxième partie : discours des bibliothécaires, p. 75-168.

Par une analyse poussée du "discours des bibliothécaires", les auteurs nous permettent d'accéder aux représentations contradictoires qui ont divisé la profession tout au long du siècle. Prises entre la mission de conservation des legs révolutionnaires et celle de l'encadrement des lectures du peuple, les bibliothèques françaises ont eu beaucoup plus de mal que leurs homologues anglo-saxonnes à trouver la voie de la "lecture publique". Cette étude historique amène un éclairage intéressant sur certains paradoxes qui sont encore à l'œuvre aujourd'hui – notamment au regard des pratiques de désherbage.

ECO, Umberto. *De bibliotheca*. Caen : L'Echoppe, 1986. 31 p. ISBN 2-905657-09-X.

MOREL, Eugène. *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1908. 2 vol.

RICHTER, Noë. *La lecture et ses institutions : 1919-1989*. Paris : Plein Chant, 1989. 240 p. ISBN 2-85452-083-1.

SEIBEL, Bernadette. *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information ; La documentation française, 1988. 230 p. ISBN 2-11-001-937-9.

VANDEVOORDE, Pierre. *Les bibliothèques en France : rapport au premier ministre*. Paris : Dalloz, 1982.

3.2. De la bibliothèque à la médiathèque.

Quand la bibliothèque devient médiathèque, qu'est-ce qui change dans sa définition ?

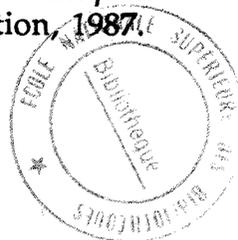
DELAUNE, Anne-Marie. *La médiathèque à la recherche d'une définition*. Villeurbanne : ENSB, 1990.

Un parcours lucide, qui va de l'histoire des bibliothèques françaises et de leurs diverses missions au cours du temps jusqu'aux équipements nés dans la dernière décennie, pour abou-

tir à une réflexion sur les fonctions des médiathèques d'aujourd'hui et de demain. Des questions fondamentales, posées avec une grande subtilité.

ACORD. Les nouvelles thèques. *Coopération*, décembre 1990, n° 18.

SEGUIN, Jean-Pierre. *Comment est née la BPI ? Invention de la médiathèque*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1987. 136 p. ISBN 2-902706-14-6.



3.3. Missions, fonctions, objectifs.

3.3.1. Conserver ?

La conservation a été pendant longtemps la fonction dominante des bibliothèques françaises, avant qu'elles n'abandonnent, au milieu de ce siècle, cette image univoque de "bibliothèque-mémoire", pour devenir véritablement des bibliothèques de lecture publique. Mais on constate aujourd'hui un renouveau du discours patrimonial. Comment les médiathèques vont-elles l'intégrer à leur projet ?

a. Bibliothèques et conservation.

ARNOULT, Jean-Marie. Préservation et conservation : le congrès de Vienne revisité. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 5, p. 526-527.

CHASTEL, André. Le patrimoine. In *Encyclopædia Universalis. Supplément II : les enjeux*. Paris : Encyclopædia Universalis, 1985. p. 267-274.

DESGRAVES, Louis ; GAUTIER, Jean-Luc, et al. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres*. Paris : Ministère de la Culture, 1982.

LABARRE, Albert. Causes et finalités de la conservation. *Liber*, 1985, n° 24, p. 6-11.

MARTIN, Henri-Jean. La fonction de mémoire des bibliothèques. In *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983.

Le patrimoine, une politique : 1974-1981. Paris : Ministère de la Culture, 1981.

b. Les notions de "collection" et de "patrimoine".

L'archive. *Traverses*, 1986, n° 36.

BAUDRILLARD, Jean. *Le système des objets*. Paris : Gallimard, 1986. 283 p.

DAGOGNET, François. *Le musée sans fin*. Seyssel : Champ Vallon, 1984. 175 p. ISBN 2-903528-42-X.

GUILLAUME, Marc. *La politique du patrimoine*. Paris : Galilée, 1980. 196 p. ISBN 2-7186-0196-5.

RIEGL, Aloïs. *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*. Paris : Seuil, 1984. 122 p. ISBN 2-02-006821-4. Trad. de : *Der moderne denkmal-kultus*, 1903.

3.3.2. Imposer une offre ou répondre à la demande ?

Toujours pris dans ce dilemme entre conditionner la demande par l'offre ou simplement la suivre, les bibliothécaires n'en finissent pas de retourner le problème.

BARBIER-BOUVET, Jean-François. L'embaras du choix : sociologie du libre accès en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 294-298.

En s'appuyant sur l'observation des usagers de la BPI, J.F. Barbier-Bouvet dresse une typologie des modes de recherche en bibliothèque. Face à "l'embaras du choix", les lecteurs mettent en œuvre des méthodes diverses, qui visent tour à tour à introduire de l'ordre au sein de l'offre pour la maîtriser, ou à la restreindre pour rendre le choix plus facile. Cet article constitue un préalable fondamental à toute réflexion sur l'offre et la demande en bibliothèque.

BAUDRILLARD, Jean. *Simulacres et simulation*. Paris : Galilée, 1985.

HENRICHE, Laurent. Quelques observations relatives au désherbage. *Coopération*, septembre 1987, n° 5, p. 24.

ROY, Richard. Classer par centres d'intérêt : grandeurs et misère du classement des livres en bibliothèque publique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 3, p. 224-231.

3.3.3. Prescrire ou animer ?

Surgit alors une question corollaire : quel est le contenu de la médiation que doit assurer le bibliothécaire ? Doit-il prescrire ou animer ? Comment peut-il éviter d'imposer ses modèles culturels ?

CERTEAU, Michel de. *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*. Paris : Gallimard, 1990. Collection Folio-Essais. Chap. XII : Lire, un braconnage. p. 279-296.

KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly, BELLOUR, Hélène. *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*. Paris : Cercle de la Librairie, 1989. 349 p. ISBN 2-7654-0418-6.

SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animation*. Paris : Dalloz, 1983. 324 p. ISBN 2-247-00417-2.